

**Objet : Action Economie**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Charte de Développement a indiqué qu'une des vocations du Pays est de contribuer au développement économique du territoire décrit.

Le Contrat de Pays prévoit les actions suivantes, en matière de développement économique :

- soutien aux filières agricoles,
- promotion des produits du terroir,
- observatoire territorial de l'emploi et action sur la pluri-activité,
- accompagnement des TPE et des PME
- schéma d'infrastructures de développement économique.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 91.000 €, pour lequel les co-financements complémentaires suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Régional ..... 20.000 €
- Conseil Général ..... 10.000 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la maîtrise d'ouvrage de l'action de développement économique du territoire par le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles, l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Fait à Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 21 décembre 2005
--